

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

C	adre réservé à l'autorité environneme	entale
Date de réception : 4	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : F093 17 V0 155
Reprise d'entonnement du grau de la Galiot	1. Intitulé du projet re à Fréius (Saint-Avgulf)	
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (a	ou des) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Syndicat Mixte de l'Argens	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Delphine Barriau, Directrice Générale	
RCS / SIRET 2 0 0 0 4 7 6	1 1 0 0 0 2 1 Forme jur	idique Etablissement Public
Joigne	z à votre demande l'annexe oblig	atoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10°	Réorganisation et confortement d'enrochements sur la berge de 5 ml.
	Suppression de 15 ml d'enrochements au profit méthode de protection végétale.
	Reprofilage et confortement par méthode végétale sur 50ml.
	Forage dirigé de maximum 250 ml à 3 ml sous le lit de l'Argens pour réseau Enedis
25° a)	Pompage des formations sableuses présentes devant le grau < 5000 m3, et dont les
	teneurs sont inférieurs à N1 (analyses de 2014, nouvelles analyses en cours).
13°	Rechargement de la plage de la Galiote avec le sable extrait du grau.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Reprise d'entonnement du grau de la Galiote dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel (PAPI Complet) :

- Suppression de l'ancienne culée ferroviaire
- Reprise du profil en travers des berges en rive gauche sur 50 mètres et confortement par technique végétale
- Dragage des sédiments (<5000 m3) et rechargement de la plage de la Galiote, sous réserve des résultats des analyses.
- Dévoiement du réseau aérien HTA, dont les supports empiètent dans la zone de travaux, par foncage sous le grau pour passage en souterrain.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est l'amélioration des conditions d'écoulement par le grau de la Galiote à Fréjus (Saint-Aygulf), dans le but de favoriser le retour à la mer des crues de l'Argens en accélérant le débit de ressuyage de la plaine inondable. En outre l'amélioration de cette communication entre la mer et la lagune est de nature à renforcer la salinité de celle-ci, ce qui est l'un des objectifs du plan de gestion du Conservatoire du Littoral pour le site.

Ce projet s'insère dans le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de l'Argens et des Côtiers de l'Esterel. Le PAPI vise à réduire les conséquences des inondations sur le territoire à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus entre Novembre 2017 et Février 2018. Ils seront réalisés par moyens mécaniques (pelle) et fonçage. Trois zones de travaux sont concernées : la rive gauche, la rive droite et le grau en amont et aval du pont de la Galiote 1- Rive gauche:

Suppression de l'ancienne culée ferroviaire qui joue actuellement le rôle d'un épi déflecteur. La berge sera ensuite terrassée pour améliorer l'écoulement, les pentes seront adoucies et revégatalisées pour la protéger contre l'érosion et pour assurer sa stabilisation. Des ganivelles seront mises en place en pieds et tête de talus pour protéger du piétinement.

Un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement issues de la piste cyclable et des surfaces de stationnement automobile au droit de la zone de chantier sera mis en place de façon à empêcher le ruissellement et le ravinement des terrains remaniés. La rampe d'accès actuellement présente sera reprise en même temps que les berges.

la réorganisation et le confortement de l'enrochement de la berge sur une longueur totale de l'ordre d'au plus quinze à vingt mètres. Sa suppression partielle donnera lieu à un aménagement en technique végétale.

2 -Rive droite:

Déconstruction d'un muret de parpaing (5 mètres) longeant un petit cours d'eau se jetant dans le grau, et retrait de blocs, ou réorganisation des blocs en place. Retrait de divers blocs d'enrochement ou réemploi in situ en protection, le cas échéant 3 - Interventions dans le grau et en zone maritime:

Dégagement des bancs de sable se formant de part et d'autre du pont; l'opération ne vise pas un curage complet de l'aval de l'étang, du grau et de l'anse maritime de la Galiote, et ce d'autant plus que la dynamique de l'ensablement n'est pas connue. L'opération doit néanmoins permettre la suppression des formations sableuses les plus volumineuses de part et d'autre du pont et dans l'anse; le sable déplacé doit resservir localement à l'engraissement de la plage, après stockage temporaire pour ressuyage: sous réserve des résultats d'analyse en cours.

4-Mise en souterrain d'un réseau aérien : par fonçage ou microforage de façon à éviter tout impact sur les milieux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation pour les travaux sur la rive droite.

Sur Rive gauche: Rive confortée

Pour intervention dans le grau et sur la plage : favoriser l'écoulement de crues de l'Argens vers la mer.

	DTM à Monsieur le Maire de Fréjus (réfé	ne de Fréjus en 2015 et conformément au courrie rence BEM/2015/106), est toujours d'actualité cai
		ion - préciser les unités de mesure utilisées
Linéaire de berges reprofilées et cont Linéaire d'enrochement réagencés Linéaire d'enrochement supprimés (+ nombreux blocs épars en rive droi Volume de sédiments dragués		Valeur(s) 50 ml 5 ml 15 ml <5000 m3 en entre 100 et 250 ml
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 0 6 ° 4 3 ' 4 0 " E Lat. 4 3 ° 2 3 ' 3 7 " N
Avenue de la Corniche d'Azur 83370 Frejus	Pour les catégories 5° a), 6° a), b, et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : Point de départ : Point d'arrivée : Communes traversées :	Long°'" Lat°'_"_ Long°'"_ Lat°'"_
4.7 S'aait-il d'une modification/exte	Joignez à votre demande les anno nsion d'une installation ou d'un ouvrag ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'	ue existant? Oui X Non
4.7.2 Si oui, décrivez sommairem différentes composantes de votro indiquez à quelle date il a été au	e projet et	

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	×		ZNIEFF TERRE de type 2 : 9300012551 Etangs de Villepey et Esclamades ZNIEFF MER de type 2 : 8302700 Herbier de Cymodocées de Fréjus
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	×		Fréjus
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		×	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	

			Etangs de Villepey
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?	×	0	ZRE sous terraine
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?		×	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	X		Le projet se situe en partie dans le Site Natura 2000 FR9301627: Embouchure de l'Argens
D'un site classé ?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incider	nces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	0	×	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×		La partie forage dirigé peut avoir des effets sur la masse d'eau souterraine, mais il s'agit ici du biseau salé et non de la nappe alluviale de l'Argens
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Une petite partie des enrochements retirés sera réutilisée sur les parties reprises. Les excédents seront évacués. La commune de Fréjus souhaite récupérer les pierres nobles issues de la déconstruction de la culée du pont ferroviaire, pour réemploi paysager. Pour les sédiments dragués, si les analyses le confirment, ils seront entièrement réutilisés en remodelage terrestre à proximité immédiate du Grau.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		X	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	×		Présence de la Criste marine (Crithmum maritimum, espèce protégée au niveau national) dans les enrochements notamment près de la culée du pont de la Galiote. Pour ne pas impacter la principale station, la reprise des berges débutera quelques mètres en amont (env. 5 m). Une organisation spécifique en phase chantier permettra la récupération manuelle des pieds mentionnée dans le dossier de dérogation, au fur et à mesure de la dépose des blocs, avec l'appui technique et l'intervention du Conservatoire du Littoral, et la réimplantation in situ des sujets déplacés. La cymodocée n'est pas présente dans le grau.
Milieu naturel		0	X	,

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		×	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Une zone de chantier et la présence d'engins est à prévoir. Mais l'augmentation du trafic ne se fera que lors des périodes de mise en place et de retrait du chantier et sera limitée à quelques circulations de poids-lourds. De plus ce chantier sera réalisé hors saison estivale (entre Novembre et Février).
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×	П	Les bruits seront engendrés notamment lors de la reprise des enrochements par les pelles, et des divers terrassements, et également lors du forage dirigé. Pour limiter ses nuisances, les travaux seront limités dans le temps, se dérouleront hors saison et respecteront la législation en terme de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		×	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Les rejets dans l'air seront uniquement en lien avec les émissions des engins de chantier sur zone lors de la phase de travaux.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	×	0	Un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement issues de la piste cyclable et des surfaces de stationnement automobile au droit de la zone de chantier sera mis en place de façon à empêcher le ruissellement et le ravinement des terrains remaniés. Par ailleurs toutes précautions seront prises quant au risque de pollution du milieu aquatique (bon état et propreté des engins, remplissage des réservoirs et parcage nocturne des engins sur une aire étanche sur parking existant, à distance des milieux naturels)
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	_	La phase de déconstruction du muret et de la pile, ainsi que la phase et de retrait de blocs d'enrochements sur la berge entraîneront la création de déchets inertes non dangereux (pierre, béton). Certains blocs pourront être réemployés in situ. La longueur totale des enrochements après travaux sera inférieure à 20 mètres et à leur longueur initiale puisque le maître d'ouvrage fait le choix de remplacer la majeure partie des protections minérales par des protections végétales.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Mesures de chantier avec notamment mise en place d'un dispositif de collecte et d'évacuation des eaux de ruissellement issues de la zone de chantier.

Mesures d'évitement : 1 - réduction de la zone d'intervention sur les berges permettant de réduire l'incidence des confortements sur la Criste marine. 2 - Utilisation de technique de confortement végétalisées. 3 - Travaux par accès terrestre, sans impact sur le milieu aquatique.

Mesure de compensation: Transplantation des plants de Criste marine présents dans les enrochements dont la reprise est obligatoire in situ après reprofilage de la berge, avec l'appui technique et scientifique du Conservatoire du Littoral. Réduction du temps de chantier et réalisation hors période estivale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet vise surtout à améliorer les conditions hydrauliques de retour des crues à la mer et cela entraîne également les conséquences suivantes :

- forte réduction des linéaires de protection de berge minérale
- mise en place de protections végétales adaptées au milieu
- suppression de deux verrues (anciens ouvrages de génie-civil), enfouissement d'un réseau aérien paysagèrement préjudiciable
- mise en place de clôtures isolant les sites remaniés de façon à empêcher le piétinement (en accord avec le Conservatoire et selon les modalités qu'il utilise par ailleurs sur le site des Etangs de Villepey)
- amélioration des conditions d'échanges entre la lagune et la mer

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	_
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

	Objet
	9. Engagement et signature
e certifie s	9. Engagement et signature our l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus
e certifie s Fait à	
	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

